



Romillé, le 16 mars 2020

Affaire suivie par : Laurent PELERIN
Téléphone : 02 99 23 24 59
Courriel : mairie@romille.fr

Objet : Épidémie de Covid-19

Madame, Monsieur,

Le jeudi 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé des mesures exceptionnelles pour faire face à l'épidémie de Covid-19 qui touche le monde et plus particulièrement la France.

Les crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées et universités seront fermées à partir du lundi 16 mars 2020 et cela jusqu'à nouvel ordre.

Le ministre de la santé a annoncé qu'un délai minimum de 15 jours de fermeture serait observé.

Selon les scientifiques, « *les enfants et les jeunes sont celles et ceux qui propagent, semble-t-il, le plus rapidement le virus* ». Ces mesures visent donc à éviter tout regroupement des plus jeunes.

Des fédérations sportives ont d'ores et déjà annoncé la suspension des entraînements et des matchs.

À Romillé, j'ai décidé la fermeture de la Maison de l'Enfance et des services périscolaires, sauf pour les enfants des personnels soignants et autres métiers de sécurité et de services.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous invite à suspendre vos activités et ce jusqu'à nouvel ordre.

Je sais compter, en ce moment très particulier, sur votre sens des responsabilités.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le Maire
Marie-Hélène DAUCÉ